

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1690

15 juillet 2013

SOMMAIRE

Aabar Block S.à r.l.	81083	H&F Wings Lux 2 S.à r.l.	81076
Accor Hôtels Luxembourg SA	81119	Hopar S.A.	81082
Alfa Treasury Services S.A.	81085	H.S. S.A.R.L. SPF	81076
Belval Plaza Holding S.A.	81100	Indiact S.à r.l.	81120
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	81084	Invest AD Sicav	81078
CETP Participations S.à r.l. SICAR	81084	Jacma S.A. SPF	81080
Clermon Holding Company S.A.	81077	Jacma S.A. SPF	81078
Contel Group S.A.	81083	Jenosh S.à r.l.	81078
Daian, Sàrl	81120	Josten Sàrl	81081
Deutsche Bank AG	81074	Kibo Kapital S.à r.l.	81078
Diabase S.A.	81074	Kilmart Investments Luxembourg S.à r.l.	81084
Dorint Holding S.A.	81074	Langkëlz Immobilière S.A.	81118
EASA	81100	Limra International S.à r.l.	81118
Echezeaux Holding 1 S.A.	81120	QP Amst 1 S.à r.l.	81108
Energy Systems Holding S.à r.l.	81085	Redigaffi Holdings S.à r.l.	81105
Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A.	81084	Rigo & Partners Lux S.à r.l.	81079
Finlog S.A.	81075	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l.	81098
Fin-S S.A.	81079	Smiths Group Luxembourg S.à r.l.	81095
Fipro Beteiligung S.A.	81075	Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l.	81082
Gelt S.A.	81077	Staer Management S.A.	81101
Gemelli S.à r.l.	81080	TCC Investments Luxembourg S.à r.l. ...	81081
Global Solar Fund, S.C.A., SICAR	81083	Telefonmarketing Luxembourg S.à r.l. ...	81104
G&P Invest Sicav	81075	The Circle Investment Group S.A. - SPF	81079
Greengold European Capital S.A.	81076	Thematic Opportunities Fund	81081
Greenrock S.A.	81075	Titania Holding S.A.	81103
Habitat International S.A.	81077	TRW Automotive Finance (Luxembourg) S.à r.l.	81082
Habitus Promotions S.à r.l.	81077	TS Redigaffi Holdings S.à r.l.	81105
Habitus Promotions S.à r.l.	81077	UTI Investment Luxembourg S.à r.l.	81083
HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l.	81074	Vulgaris S.à r.l.	81080
Hennen Invest A.G.	81082	Worms	81080
H&F Wings Lux 1 S.à r.l.	81076		
H&F Wings Lux 1 S.à r.l.	81076		

Deutsche Bank AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 42.123.

Der Jahresabschluss und Lagebericht der Deutschen Bank AG 2012 Deutsche Bank AG, Frankfurt am Main wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Deutsche Bank AG

Klaus-Michael Vogel / Jürgen Schweig

Référence de publication: 2013069733/13.

(130085010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Diabase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.138.

Suite aux résolutions du conseil d'administration prises en date du 23 mai 2013, il a été décidé que la société Diabase S.A. a changé d'adresse comme suit:

Du: 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

Au: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Pierre Ghedin..

Référence de publication: 2013069734/13.

(130086007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Dorint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.334.

Le Bilan consolidé de la société mère (Diego Della Valle & C. Srl) au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 mai 2013.

Dorint Holding S.A.

P.L.C. van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2013069739/14.

(130085964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.127.

Le Bilan et l'affectation du résultat au au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2013.

HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l.

Christian Leclercq

Gérant A

Référence de publication: 2013069844/14.

(130085774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Finlog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 45.006.

Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2012, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 23 mai 2013 référence L-130081301

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.
Finlog S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur

Référence de publication: 2013069813/15.

(130085727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 61.465.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 avril 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013069814/14.

(130086099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Greenrock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 54.505.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 22 mai 2013

En accord avec l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Philippe RICHELLE en tant que Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GREENROCK S.A.

Référence de publication: 2013069838/13.

(130085877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für G&P Invest SICAV
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013069825/12.

(130085862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

H.S. S.A.R.L. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 169.934.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A

Référence de publication: 2013069839/10.

(130085948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Greengold European Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069831/10.

(130085742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

H&F Wings Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.073,24.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069842/10.

(130086395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

H&F Wings Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.629,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.172.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069841/11.

(130086407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

H&F Wings Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.629,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069840/10.

(130086391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Gelt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 55.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, le rapport de gestion du conseil d'administration, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour GELT S.A.

Signature

Référence de publication: 2013069833/13.

(130086478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Habitat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 163.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069845/10.

(130086151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Habitus Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 119, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HABITUS PROMOTIONS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013069846/11.

(130086250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Habitus Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 119, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HABITUS PROMOTIONS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013069847/11.

(130086322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Clermon Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 94.207.

Veillez prendre note de la démission de EQ Audit S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société, à compter du 5 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLERMON HOLDING COMPANY S.A.

Référence de publication: 2013069701/11.

(130086376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Jenosh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.302.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 mai 2013

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Mme Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Jenosh S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013069908/16.

(130085955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Jacma S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 45.266.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013069909/13.

(130086503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Invest AD Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 164.565.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 de la société Invest AD SICAV a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29 mai 2013.

Pour le compte d'Invest AD SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013069892/13.

(130085879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Kibo Kapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 143.776.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013069920/12.

(130086353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Rigo & Partners Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 143.997.

—
Extrait de la décision collective tenue en date du 20 décembre 2011

Les associés prennent acte des cessions de parts intervenue le 20 décembre 2011.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- JEAN-MARIE RIGO S.P.R.L., société privée à responsabilité limitée de droit belge, inscrit au registre des personnes morales à Verviers sous le numéro 0459.501.767, ayant son siège à B-4845 JALHAY 1, rue Alexandre Beaupain, détient 62 parts sociales.

- INGENIEURLABOR SEBASTIEN KREUSCH-LABORATOIRE D'INGENIERIE SEBASTIEN KREUSCH S.P.R.L., société privée à responsabilité limitée de droit belge, inscrit au registre des personnes morales à Eupen sous le numéro 0878.063.992, ayant son siège à B-4700 EUPEN, 105, Gospertstrasse, détient 31 parts sociales.

- E.S. ENGINEERING S.P.R.L., société privée à responsabilité limitée de droit belge, inscrit à la B.C.E. sous le numéro 0824.625.506, ayant son siège à B-4877 OLINE 107, Riessonsart, détient 31 parts sociales.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013069343/21.

(130085225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

The Circle Investment Group S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 33.116.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 10 mai 2013 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Federico Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019,

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013069470/23.

(130085059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Fin-S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.744.

—
Les bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069811/10.

(130086343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.816.

Les comptes annuels corrigés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2011 précédemment déposés auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L120162787 en date du 21/09/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2013069500/13.

(130085331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Worms, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 112.633.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur-délégué
Catherine Noens
Représentant Permanent

Référence de publication: 2013069507/14.

(130084875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Gemelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Tom METZLER
Notaire

Référence de publication: 2013069566/12.

(130084993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Jacma S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 45.266.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013:

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013069910/15.

(130086512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Thematic Opportunities Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.221.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 avril 2013 à Luxembourg.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement spécialisé « THEMATIC OPPORTUNITIES FUND », ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20 Boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2736 du 28 novembre 2007.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le Notaire Henri Hellinckx, en date du 3 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 907 du 30 avril 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais.

Le solde éventuel du produit de liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation conformément au prescrit de la loi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069455/22.

(130084899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

TCC Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.531.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 29 mai 2013

1. L'assemblée décide de révoquer Monsieur Cyril PALCANI, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, de son mandat de gérant B de la Société.

2. L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Cyril PALCANI, Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford (Irlande), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Laurent GODINEAU, ayant demeuré professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 19 avril 2013.

4. L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Laurent GODINEAU, Monsieur Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société, avec effet au 20 avril 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069465/22.

(130085580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Josten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 124.231.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Offenlegung beim Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071282/9.

(130088105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

TRW Automotive Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.544.

—
- Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 02 octobre 2012 que le siège social de la Société est transféré à partir du 02 octobre 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Il est à noter que le siège social du gérant TMF Corporate Services S.A. se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2013069481/18.

(130085438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 170.785.438,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.255.

—
Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, les gérants de la société ont transféré le siège social de la société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 287/289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069391/15.

(130084780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Hennen Invest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1-5, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 100.250.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069851/10.

(130085992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Hopar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.225.

—
Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/4/2013.

Référence de publication: 2013069857/10.

(130086336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Signature.

UTI Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.413.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 mai 2013

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 3 mai 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré de 22, rue Goethe L-1637 Luxembourg à 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, avec effet au 9 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013069488/15.

(130085232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Aabar Block S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.765.

—
EXTRAIT

En date du 22 mai 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ivo Hemelraad, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069573/15.

(130085714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.053.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069829/11.

(130085810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Contel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.036.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CONTEL GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2013069707/12.

(130086201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2446 Howald, 55, Ceinture des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 43.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Pour FIDUCIAIRE ENSCH-STREFF (FIDES) S.A.

Jean-Paul F. ENSCH

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013069807/13.

(130086356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 28 mai 2013:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 28 mai 2013 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2013069696/15.

(130086292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.010.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 28 mai 2013:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 28 mai 2013 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

CETP Participations S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2013069697/15.

(130086293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Kilmart Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.412.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069921/10.

(130086399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Energy Systems Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.852.

—
EXTRAIT

Veillez prendre note que la Société accepte la démission de M Ivo Hemelraad comme gérant, avec effet au 30 mai 2013.

Pour extrait confirme

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069749/13.

(130086357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Alfa Treasury Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.236.

—
In the year two thousand and thirteen on the nineteen day of the month of April,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Alfa Treasury Services S.A. (the "Company"), with registered office at 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173236. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on November 15, 2012, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 157 on January 22, 2013, lastly amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, dated February 18, 2013, not yet published in the Mémorial C.

The meeting elects as chairman Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Chairman");

The Chairman designates as secretary and scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg;

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list signed by their proxyholder, by the office of the meeting and the notary.

The said list as well as the proxy signed, ne varietur, will be registered with the deed.

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented in this extraordinary general meeting.

III. The meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the currency of the Company's share capital from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) at the exchange rate as of April 15th, 2013 i.e. EUR 1 / USD 1.31 so that the share capital amounts to forty thousand six hundred and ten United States Dollars (USD 40,610.-) represented by thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one United States Dollar and thirty one cents (USD 1.31) each.

Second resolution

The meeting resolves to change the nominal value of the Company's shares from one United States Dollar and thirty one cents (USD 1.31) to one United States Dollar (USD 1.-) so that the share capital amounts to forty thousand six hundred and ten United States Dollars (USD 40,610.-) represented by forty thousand six hundred and ten (40,610) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 750,000.-) to raise it from its amount of forty thousand six hundred and ten United States Dollars (USD 40,610.-) to seven hundred and ninety thousand six hundred and ten United States Dollars (USD 790,610.-) by the creation and issuance of seven hundred fifty thousand (750,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) (the "New Shares") and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Then appears ATS Holdings Limited, a limited liability company governed by the laws of Gibraltar, having its registered office at 28, Irish Town, GX11 1AA Gibraltar and registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 109286, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, which declares that it subscribes for the New Shares at nominal value of seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 750,000.-) each together with an aggregate share premium of two million United States Dollars (USD 2,000,000.-) for a total amount of two million seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 2,750,000.-) and that it fully pays it up by contribution in kind of a receivable for a principal amount of two million seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 2,750,000.-) (the "Receivable"). The Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a report of PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg which is here annexed and concludes as follows:

Conclusion

"Based on our view, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

Effective implementation of the contribution

ATS Holdings Limited, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable or part of it be transferred to it;
- the Receivable is free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the Receivable is effective on the date of the capital increase, without qualification.

Fourth resolution

Consequently, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

"The share capital is set at seven hundred and ninety thousand six hundred and ten United S., States Dollars (USD 790,610.-), represented by seven hundred and ninety thousand six ""j hundred and ten (790.610) shares, having a nominal value of one United States Dollar ' (USD 1.-) each."

Fifth resolution

The meeting resolves to make a restatement of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

"I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Alfa Treasury Services S.A." (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at seven hundred and ninety thousand six hundred and ten United States Dollars (USD 790,610.-) represented by seven hundred and ninety thousand six hundred and ten (790.610) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

5.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share.

6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. The General Meeting may decide to qualify the appointed directors as category A directors (the Category A Directors) and category B directors (the Category B Directors).

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented including at least the consent of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors or the joint signature of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

10.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Thursday of May at 10:00 am.

10.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

12.5. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

12.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

12.7. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.

13.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise(s) may be re-appointed.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

14.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

VII. General provisions

Art. 15.

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Alfa Treasury Services S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173236. La Société a été constituée selon un acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 157 en date du 22 janvier 2013, dernièrement modifié par acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, en date du 18 février 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a choisi comme président Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg (le «Président»);

L'assemblée a désigné comme secrétaire et scrutateur, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg;

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par ceux-ci est montré sur la liste de présence signée par son mandataire, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste de présence ainsi que la procuration, seront enregistrés avec le présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée générale extraordinaire.

III. La présente assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) au Dollar des États-Unis d'Amérique (USD) au taux de change du 15 avril 2013 i.e. EUR 1 / USD 1,31 de telle sorte que le montant du capital social soit de quarante mille six cent dix Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 40.610,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique et trente et un centimes (USD 1,31) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la valeur nominale des actions de la Société d'un Dollar des États-Unis d'Amérique et trente et un centimes (USD 1,31) à un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) de telle sorte que le montant du capital social s'élève à quarante mille six cent dix Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 40.610,-) représenté par quarante mille six cent dix (40.610) actions d'une valeur nominale de un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent cinquante mille Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille six cent dix Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 40.610,-) à sept cent quatre-vingt dix mille six cent dix Dollars des États-Unis d'Amérique

(USD 790.610,-) par la création et l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis D'Amérique (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Actions») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Apparaît ensuite ATS Holdings Limited, une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 28, Irish Town, GX11 îAA Gibraltar et enregistrée avec le Registrar of Companies de Gibraltar sous le numéro 109286, dûment représenté par Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, qui déclare souscrire les Nouvelles Actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 750.000,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 2.000.000,-) pour un montant total de deux millions sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 2.750.000,-) et les libère intégralement par un apport en nature d'une créance d'une valeur de deux millions sept cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 2.750.000,-) (la «Créance»).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la Créance a été donnée par un rapport de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg qui reste ci-annexé et conclut comme suit:

Conclusion

"De notre point de vue, rien ne nous porte à croire que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, majorée de la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie de cet apport."

Réalisation effective de l'apport

ATS Holdings Limited, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance apportée qui est librement transmissible et soumise à aucun droit de préemption ou option d'achat en vertu de laquelle un tiers pourrait requérir que tout ou partie de la Créance lui soit transférée;
- la Créance est libre de tout nantissement, garantie ou usufruit;
- l'apport de la Créance est effectif à la date de l'augmentation de capital sans qualification.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin d'avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt dix mille six cent dix Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 790.610,-), représenté par sept cent quatre-vingt dix mille six cent dix (790.610) actions d'une valeur de un Dollar des Etats-Unis D'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réaliser une refonte des Statuts de la Société afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Alfa Treasury Services S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt dix mille six cent dix Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 790.610,-), représenté par sept cent quatre-vingt dix mille six cent dix (790.610) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis D'Amérique (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit restée attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins les votes d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi de mai à 10 heures.

10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

12.5. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

12.7. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VII. Dispositions générales

Art. 15.

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3- Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069579/563.

(130086269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.259.351,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.380.

In the year two thousand and thirteen, the eighteenth day of April, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Smiths Group Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, with a share capital of EUR 56,259,351 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142380 (the Company). The Company was incorporated on 9 October 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 of 3 November 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 31 October 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, [prenamed], published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 22 of 4 January 2013.

There appeared:

SITI 1 Limited, a private limited company having its registered address at 80, Victoria Street, 2nd Floor Cardinal Place, London, SW1E 5JL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 04257042 (SITI 1 Limited),

acting through its Luxembourg branch, SITI 1 Limited, Luxembourg Branch, having its address at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172779 (the Sole Shareholder).

hereby represented by Maître Emmanuel Lamaud, attorney-at-law, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I that the 56,259,351 (fifty-six million two hundred and fifty-nine thousand three hundred and fifty-one) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notice;
- (2) change to the financial year of the Company;
- (3) subsequent amendment of article 15 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment under item (2) above; and
- (4) miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the financial year of the Company so that the financial year of the Company shall begin on the 1st of August and shall close on the 31st of July of the following year.

The Meeting further resolves that as a result of the change of the financial year set out in this second resolution, the current financial year of the Company that started on 1 January 2013 shall close on 31 July 2013 and the following financial year shall start on 1 August 2013.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 15 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1st of August of each year and it shall terminate on the 31st of July of the following year (the Financial Year)."

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit avril, par-devant

Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Smiths Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 56.259.351 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142380 (la Société). La Société a été constituée le 9 octobre 2008 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 du 3 novembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 31 octobre 2012 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, susnommé, publié au - N° 22 du 4 janvier 2013.

A comparu:

SITI 1 Limited, une société à responsabilité limitée avec siège social au 80, Victoria Street, 2nd Floor Cardinal Place, Londres SW1E 5JL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 04257042 (SITI 1 Limited), agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, SITI 1 Limited, Luxembourg Branch, ayant son adresse au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172779 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Maître Emmanuel Lamaud, Avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que les 56.259.351 (cinquante-six millions deux cent cinquante-neuf mille trois cent cinquante-et-une) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) modification de l'année sociale de la Société;
- (3) modification consécutive de l'article 15 des statuts de la Société (les Statuts) en vue de refléter la modification mentionnée au point 2. ci-dessus; et
- (4) divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société de telle sorte que l'année sociale de la Société débute le 1^{er} août et prenne fin le 31 juillet de l'année suivante.

L'Assemblée décide en outre qu'à la suite du changement d'année sociale intervenu dans la présente seconde résolution, l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 prendra fin le 31 juillet 2013 et la prochaine année sociale débutera le 1^{er} août 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des Statuts afin d'y refléter la deuxième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante (l'Année Sociale). »

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui lui incombent en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes, à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Lamaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069383/126.

(130085379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.141.443,67.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

In the year two thousand and thirteen, the eighteenth day of April, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, with a share capital of USD 35,131,443.67 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142379 (the Company). The Company was incorporated on 9 October 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 of 3 November 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 31 October 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, [prenamed], no yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

SITI 1 Limited, a private limited company having its registered address at 80, Victoria Street, 2nd Floor Cardinal Place, London, SW1E 5JL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 04257042 (SITI 1 Limited), acting through its Luxembourg branch, SITI 1 Limited, Luxembourg Branch, having its address at 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172779 (the Sole Shareholder).

hereby represented by Maître Emmanuel Lamaud, attorney at law, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I that the 3,513,144,367 (three billion five hundred and thirteen million one hundred and forty-four thousand three hundred and sixty-seven) shares of the Company having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cent) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notice;
- (2) change to the financial year of the Company;
- (3) subsequent amendment of article 15 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment under item (2) above; and
- (4) miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the financial year of the Company so that the financial year of the Company shall begin on the 1st of August and shall close on the 31st of July of the following year.

The Meeting further resolves that as a result of the change of the financial year set out in this second resolution, the current financial year of the Company that started on 1 January 2013 shall close on 31 July 2013 and the following financial year shall start on 1 August 2013.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 15 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1st of August of each year and it shall terminate on the 31st of July of the following year (the Financial Year)."

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit avril,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ayant un capital social de 35.131.443,67 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142379 (la Société). La Société a été constituée le 9 octobre 2008 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 du 3 novembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 octobre 2012 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, précité, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

SITI 1 Limited, une société à responsabilité limitée avec siège social au 80, Victoria Street, 2nd Floor Cardinal Place, Londres SW1E 5JL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 04257042 (SITI 1 Limited), agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, SITI 1 Limited, Luxembourg Branch, ayant son adresse au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172779 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Maître Emmanuel Lamaud, Avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que les 3.515.144.367 (trois milliards cinq cent quinze millions cent quarante-quatre mille trois cent soixante-sept) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) modification de l'année sociale de la Société;
- (3) modification consécutive de l'article 15 des statuts de la Société (les Statuts) en vue de refléter la modification mentionnée au point 2. ci-dessus; et
- (4) divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société de telle sorte que l'année sociale de la Société débute le 1^{er} août et prenne fin le 31 juillet de l'année suivante.

L'Assemblée décide en outre qu'à la suite du changement d'année sociale intervenu dans la présente seconde résolution, l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 prendra fin le 31 juillet 2013 et la prochaine année sociale débutera le 1^{er} août 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des Statuts afin d'y refléter la deuxième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante (l'Année Sociale).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui lui incombent en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes, à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Lamaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069382/127.

(130085378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Belval Plaza Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 115.602.

Extrait rectificatif du dépôt L130069195

Le siège social de SNSPF Management B.V. et de SNSPF Management II B.V., membres du conseil d'administration de Belval Plaza Holding S.A., est le 66 Westerdorpstraat, à NL-3871 AZ Hoevelaken, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013069628/12.

(130086131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

EASA, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 24.158.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 3 décembre 2012

...

Démission d'un administrateur

Le Conseil prend acte du fait que Monsieur José Manuel Martinez Serrano met fin à son mandat d'administrateur de la société en date du 31 décembre 2012,

...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2013069753/17.

(130085983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Staer Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 167.121.

RECTIFICATIF

L'an deux mille douze.

Le huit février.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

STAER Management S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet la gestion de la carrière sportive de pilotes.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra premier lundi du mois de juin en 2013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels,

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2012. Relation: EAC/2012/2006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069436/119.

(130085602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Titania Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.583.

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TITANIA HOLDING S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.583, ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 31 mars 1989. Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu suivant Assemblée Générale ordinaire sous seing privé, en date du 2 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 970 du 7 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, domiciliée professionnellement au 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux mille (32.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de huit cent mille euros (800.000.-EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux modalités légales relative aux convocations de l'assemblée.
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
3. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale renonce expressément aux convocations préalables à la présente assemblée, confirmant être suffisamment informée de l'ordre du jour, se considère comme valablement convoquée et décide de délibérer et de voter sur les points portés à l'ordre du jour. L'Assemblée générale déclare que les documents produits lors de la présente assemblée lui ont été mis à disposition pendant un délai suffisamment long lui ayant permis d'examiner chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Etienne GILLET, administrateur de sociétés, né le 19 septembre 1968 à Bastogne (Belgique), professionnellement domicilié au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) et sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2013. LAC/2013/23255. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069473/60.

(130085074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Telefonmarketing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 118, rue Nic. Welter.

R.C.S. Luxembourg B 22.570.

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1.- Monsieur John BRAM, ingénieur, né le 19 novembre 1938 à Bivange, demeurant à L-7534 Mersch, 6, Haardter Wee.

I.- Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est l'un des associés de la société «TELEFONMARKETING LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-7570 Mersch, 118, rue Nic. Welter, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.570, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 83 du 22 mars 1985, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par Maître Urbain THOLL, alors notaire de résidence à Redange-Attert, en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 198 en l'année 1990 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), divisé en cinq cents (500) parts sociales sans désignation de la valeur nominale, et appartenant aux associés comme suit:

- Monsieur John BRAM, pré-qualifié: quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
- Monsieur Marco SANTINI, directeur technique, né le 3 janvier 1951 à Esch-sur-Alzette, demeurant à D-78052 Villingen-Schwenningen, 44, Severin-Kern-Strasse: une part sociale	1
Total des parts: cinq cents parts sociales	500

III.- Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par lettre recommandée avec accusé de réception, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par production des justificatifs.

IV.- Sur les cinq cents (500) parts sociales émises par la Société, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales, représentant plus des 3/4 (trois quarts) du capital social, seulement sont présents à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Les 3/4 (trois quarts) du capital social étant présents à la présente assemblée, l'assemblée peut, en vertu de l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée au terme duquel les décisions ne sont valablement prises que par l'assentiment de la moitié des associés possédant les trois quarts de l'avoir social, délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Le comparant étant l'associé majoritaire de la Société, représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris, à l'unanimité des voix présentes, les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur John BRAM, prénommé, comme liquidateur et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les associés décident la dissolution anticipée de la Société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer en qualité de liquidateur:

- Monsieur John BRAM, ingénieur, né le 19 novembre 1938 à Bivange, demeurant à L-7534 Mersch, 6, Haardter Wee.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. BRAM, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2013. Relation: DIE/2013/6356. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069468/68.

(130085003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**Redigaffi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TS Redigaffi Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 10.271.175,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.267.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bocci Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg ("RCS") under number B 172.163, represented by Maître Thierry Kauffman residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 April 2013 given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of TS Redigaffi Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with RCS under number B 130.267 (the "Company"). The Company was incorporated by deed of Maître Joseph

Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 13 September 2007, number 1968. The articles of association of the Company were last amended by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 13 January 2008, published in the Memorial dated 23 April 2008, number 999.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The items on which a resolution is to be passed are as follows:

i. Change of the name of the Company from TS Redigaffi Holdings S.à r.l. into Redigaffi Holdings S.à r.l. and consequential amendment of article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name Redigaffi Holdings S.à r.l. "

ii. Change of the registered office of the Company from 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg to 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

iii. Acknowledgment of the resignation of Mr Florian Reiff, Mr Paul Anthony Galiano, Mr Jerry I. Speyer, Ms Katherine Farley, Mr Robert J. Speyer, and Mr Michael Philip Maurice Spies as class A managers of the Company and of Ms Joséphine Andonissamy, Mr Olivier Billard, Mr Pascal Brayeur and Mr Gysbert Van Reenen Muller, as class B managers of the Company.

iv. Appointment of BRE/Management 6 S.A. as sole manager of the Company.

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from TS Redigaffi Holdings S.à r.l. to Redigaffi Holdings S.à r.l. and consequentially to amend article 4 of the articles of association as set forth in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the registered office of the Company from 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg to 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of

- Mr Florian Reiff, professionally residing 2, Taunustor, bâtiment Japan-Center, D - 60311 Frankfurt am Main;
- Mr Paul Anthony Galiano, professionally residing at 210, Navajo Court, USA - NJ 07751 Morganville;
- Mr Jerry I. Speyer, professionally residing at 176, East 72nd Street, USA -NY 10021 New York;
- Ms Katherine Farley, professionally residing at 176, East 72nd Street, USA - NY 10021 New York;
- Mr Robert J. Speyer, professionally residing at 265, East 66th Street, USA - NY 10021 New York;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, professionally residing at 61, Aldwych, GB - WC2B 4AE Londres,

as class A managers of the Company, and

- Ms Joséphine Andonissamy, professionally residing at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mr Olivier Billard, professionally residing at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mr Pascal Brayeur, professionally residing at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mr Gysbert Van Reenen Muller, professionally residing at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

as class B managers of the Company and to grant them discharge (quitus) regarding the performance of their duties as managers up to and including the present date.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777 as sole manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de l'acte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Bocci Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.163, représentée par Maître Thierry Kauffman demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 26 avril 2013 donnée sous seing privé, qui sera soumise aux autorités d'enregistrement ensemble avec le présent acte, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de TS Redigaffi Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.267 (la «Société»). La Société a été constituée en date du 12 juillet 2007 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 13 septembre 2007, sous le numéro 1968. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 janvier 2008 par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial en date du 23 avril 2008, numéro 999.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par la Société, ainsi des décisions peuvent être valablement adoptées sur tous les points de l'ordre du jour.

II. Les points sur lequel il y a lieu d'adopter une résolution est le suivant:

i. Modification de la dénomination de la Société de TS Redigaffi Holdings S.à r.l. en Redigaffi Holdings S.à r.l. et modification conséquente de l'article 4 des statuts de la Société de sorte à le lire comme suit:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination Redigaffi Holdings S.à r.l.»

ii. Transfert du siège social de la Société de 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

iii. Reconnaissance de la démission de Mr Florian Reiff, Mr Paul Anthony Galiano, Mr Jerry I. Speyer, Mme Katherine Farley, Mr Robert J. Speyer et Mr Michael Philip Maurice Spies en tant que gérants de classe A de la société et de Mme Joséphine Andonissamy, Mr Olivier Billard, Mr Pascal Brayeur et de Mr Gysbert Van Reenen Muller en tant que gérants de classe B de la Société.

iv. Nomination de BRE/Management 6 S.A. en tant que gérant unique de la Société.

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination de la Société de TS Redigaffi Holdings S.à r.l. en Redigaffi Holdings S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts tel que repris dans l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société de 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de reconnaître la démission de

- Monsieur Florian Reiff, demeurant professionnellement à 2, Taunustor, bâtiment Japan-Center, D-60311 Frankfurt am Main;

- Monsieur Paul Anthony Galiano, demeurant professionnellement à 210, Navajo Court, USA - NJ 07751 Morganville;

- Monsieur Jerry I. Speyer, demeurant professionnellement à 176, East 72nd Street, USA - NY 10021 New York;

- Madame Katherine Farley, demeurant professionnellement à 176, East 72nd Street, USA - NY 10021 New York;

- Monsieur Robert J. Speyer, demeurant professionnellement à 265, East 66th Street, USA - NY 10021 New York;

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, demeurant professionnellement à 61, Aldwych, GB - WC2B 4AE Londres,

en tant que gérants de classe A de la Société, et

- Madame Joséphine Andonissamy, demeurant professionnellement à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Olivier Billard, demeurant professionnellement à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Pascal Brayeur, demeurant professionnellement à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, demeurant professionnellement à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

en tant que gérants de classe B de la Société et de leur accorder une décharge (quitus) quant à leur performance de leurs responsabilités en tant que gérant jusqu'à la date du présent acte, inclus.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer BRE/Management 6 S.A., une société anonyme constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.777, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20856. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013069483/139.

(130084747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

QP Amst 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.510.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

SGG S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65906;

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "QP Amst 1 S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies, enterprises or investment funds, regulated or not;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner, including through the issuance of securities, bonds, debentures or notes (save through a public issuance of such instruments) and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To enter into swap agreements, futures, forwards, options or other derivative products in any form whatsoever;

(8) To render any administrative, financial, legal, accounting, commercial, IT, management, or other services, in favor of Affiliates; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its/his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholder(s) unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from

reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The Company may have several classes of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and his/her/their/its remuneration determined by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

At the start of each meeting of the board of managers, the managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Board of managers' meetings shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. However, the managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to a participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by it/him/her in the name of the Company; as a representative of the Company, it/he/she is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General Meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the shareholder(s) and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the qualified auditors registered with the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when and as long as the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders, with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital, shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin as the date of the present deed and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the share capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Ms Laurence MOSTADE, private employee, born in Bastogne, Belgium, on 12 September 1974, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Harald CHARBON, private employee, born in Verviers, Belgium, on 11 July 1969, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Marc LIMPENS, private employee, born in Overijse, Belgium, on 17 February 1951, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the joint signatures of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65906;

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est «QP Amst 1 S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises, commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou fonds d'investissement, réglementés ou non;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit, y compris par l'émission de titres, bons, obligations ou reconnaissances de dette (à l'exception de l'émission publique de tels instruments) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) D'entrer dans des accords de swaps, contrats à terme, différés, options ou autres produits dérivés sous quelque forme que ce soit;

(8) De rendre tous services administratifs, financiers, juridiques, comptables, commerciaux, informatiques, de gestion, ou autres services, en faveur des Sociétés Affiliées; et

(9) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il/elle détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier

exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Au début de chaque conseil de gérance, les gérants désigneront parmi les membres du conseil, un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le conseil peut également nommer un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la tenue des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Le conseil de gérance se réunira au Grand-Duché de Luxembourg. Néanmoins, tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre les associés et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour la période fixée dans les résolutions du/des associé(s) ou, selon le cas, à l'assemblée générale des actionnaires ayant nommé ce commissaire aux comptes.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales émises par la Société.

Les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que gérants:

- Mme Laurence MOSTADE, employée privé, née à Bastogne, Belgique, le 12 septembre 1974, ayant comme adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Harald CHARBON, employé privé, né à Verviers, Belgique, le 11 Juillet 1969, ayant comme adresse professionnelle le 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mr Marc LIMPENS, employé privé, né à Overijse, Belgique, le 17 février 1951, ayant comme adresse professionnelle le 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social est établi au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069339/547.

(130085399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Langkëlz Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 106.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour compte de Langkëlz Immobilière S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013069939/12.

(130085724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Limra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 101.300.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Limra International S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2013069928/14.

(130086261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.
R.C.S. Luxembourg B 100.771.

L'an deux mil treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ACCOR HOTELS LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-3378 Livange, rue de Turi, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.771, constituée suivant constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 706 du 8 juillet 2004, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le notaire instrumentant, en date du 14 février 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 875 du 3 avril 2012.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.031.000.- (deux millions trente et un mille euros) à EUR 3.531.000.- (trois millions cinq cent trente et un mille euros) par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

- Souscription et libération en espèces des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- Modification de l'article 5 des statuts.

- Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.031.000.- (deux millions trente et un mille euros) à EUR 3.531.000.- (trois millions cinq cent trente et un mille euros) par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes:

La société anonyme de droit belge ACCOR HOTELS BELGIUM S.A., établie et ayant son siège social à B-1831 Diegem (Belgique), 25, Da Vincilaan, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Bruxelles sous le numéro 363 695, eci représentée par Annick Braquet, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

laquelle société déclare souscrire les 150.000 (cent cinquante mille) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces, de sorte que le montant de EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui suit, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 3.531.000.- (trois millions cinq cent trente et un mille euros) représenté par 353.100 (deux cent trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.»

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.800.-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23478. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069596/69.

(130086142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Daian, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.736.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société tenue le 29 mai 2013 à Luxembourg

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 29 mai 2013.

2. Madame Ana Dias, née le 12 juillet 1968 à Penafiel (Portugal), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante de classe B de la Société, avec effet au 29 mai 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DAIAN, S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2013069730/17.

(130085801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Echezeaux Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 163.349.

—
Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2013069744/11.

(130086150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Indiact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 98.903.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069866/10.

(130086299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.
